



Fonds fiduciaire multipartenaires en
République centrafricaine
(MPTF RCA) Termes
de référence *mars2014*

Contexte

1. Les attaques lancées par les rebelles Séléka en décembre 2012, qui ont provoqué le renversement du gouvernement en mars 2013, ont plongé une fois de plus la République centrafricaine (RCA) dans un cercle vicieux de violences et de conflits répétés. La crise s'est rapidement transformée en actes de violence interconfessionnelle : les milices dites anti-balaka ont pris les armes, et plus de 2,5 millions de personnes, soit près de la moitié de la population centrafricaine, ont désormais besoin d'une aide humanitaire immédiate.

2. La crise actuelle pourrait encore prendre de l'ampleur, voire entraîner une partition du pays selon des axes religieux, au risque de provoquer de longues années d'instabilité, de violences et de conflit ayant des conséquences dramatiques sur le plan national et régional. S'exprimant devant le Conseil de sécurité le 20 février 2014, le Secrétaire général des Nations Unies a clairement souligné l'urgence d'une intervention de la communauté internationale en réponse à la crise centrafricaine. Bien que la RCA figure à l'ordre du jour de l'ONU depuis plusieurs années, la gravité de la situation actuelle exige un engagement immédiat, complet et intégré afin de stabiliser les conditions de sécurité, d'apporter une aide financière concrète et immédiate pour appuyer les capacités de fonctionnement du nouveau gouvernement de transition, et d'accélérer des processus politiques et de réconciliation fondés sur la redevabilité et la justice.

3. Le gouvernement et la communauté internationale ont fortement investi dans la consolidation de la paix en République centrafricaine. La demande d'inscription de la RCA au programme de la Commission de consolidation de la paix a été acceptée en 2008, à la suite de la signature d'un accord de paix global avec plusieurs factions militaires. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alors versé 30 millions de dollars, au titre de son mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix, afin de soutenir la stratégie nationale à cet effet. En 2012, 2,4 millions de dollars supplémentaires ont été versés dans le cadre du mécanisme de financement des interventions rapides.

4. Membre du g7+, la RCA s'est autoproclamée pays pilote pour la mise en œuvre du *New Deal pour l'engagement dans les États fragiles* adopté à Busan en 2011¹. Ce New Deal présente une vision, des principes et un engagement : d'une part, les pays en proie à des conflits œuvrent à la réalisation des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (PSG, *Peacebuilding and Statebuilding*

¹ Le *New Deal pour l'engagement dans les États fragiles* (le « New Deal ») a été adopté à Busan en 2011 par les membres du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (<http://www.newdeal4peace.org/wp-content/themes/newdeal/docs/new-deal-pour-dans-les-etats-fragiles-fr.pdf>), un forum composé du groupe g7+ des États fragiles et des pays en situation de conflit, ainsi que de partenaires du développement et d'organisations internationales. Le New Deal présente une vision et des principes destinés à modifier la manière dont les résultats en matière de développement sont obtenus dans les pays fragiles et marqués par les conflits. De nouveaux principes de partenariat baptisés FOCUS (évaluation de la fragilité, vision unique, plan unique, conclusion d'un pacte, utilisation des PSG pour évaluer les progrès accomplis, appui au dialogue et au leadership politiques) et TRUST (transparence, partage des risques, utilisation et consolidation des systèmes nationaux, renforcement des capacités, rapidité et prévisibilité de l'aide) ont également été instaurés par le New Deal. Ils sont fondés sur la réalisation des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (PSG) par la mise en place d'un processus dirigé par le pays concerné, avec l'appui d'une aide dont la fourniture, plus efficace et plus cohérente, est progressivement confiée aux systèmes nationaux.

Goals) et, d'autre part, les partenaires du développement et les organisations internationales s'efforcent de modifier la manière dont les résultats en matière de développement sont obtenus dans les pays fragiles et marqués par les conflits.

Une série de consultations relatives à l'élaboration d'un pacte et de l'évaluation de la fragilité a réuni en 2012 le gouvernement centrafricain, la France, l'Union européenne (UE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Par la suite, lors des réunions du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État qui se sont déroulées à Kinshasa en novembre 2013, les représentants centrafricains ont demandé au Groupe de pilotage de les aider à mettre en œuvre le New Deal. Une discussion parallèle, à laquelle assistaient les coprésidents du Dialogue international et des représentants du gouvernement centrafricain, de la France, de l'Union européenne, de la Banque mondiale, des Nations Unies et des secrétariats du G7+ et du Dialogue international, a permis de relever les possibilités de mise en œuvre du New Deal et d'amélioration des conditions de sécurité. Le rôle de donateur principal du New Deal en faveur de la RCA a été confié à l'UE.

5. L'expérience et les enseignements tirés de l'assistance fournie aux pays fragiles et en situation de conflit révèlent que la transition vers la reprise et le développement durable n'est ni simple ni linéaire. Les approches linéaires n'ont pas réussi à éviter la récurrence des situations d'urgence ni à apporter des améliorations durables aux crises prolongées. De même, un seul et unique instrument de financement ne peut pas résoudre des difficultés diverses et variables, en particulier dans les cas de crise prolongée. Une approche plus intégrée visant à renforcer la résilience nationale en répondant simultanément et de manière cohérente aux besoins à court, moyen et long terme dès le départ est donc nécessaire, car elle aidera la RCA à trouver des solutions à long terme et durables à la crise actuelle.

Arguments en faveur de la création d'un fonds fiduciaire multipartenaires pour la RCA

6. Il est impératif pour le gouvernement et la communauté internationale de répondre aux besoins urgents pour accélérer les actions en faveur de la stabilisation et aider les autorités à mettre en place une capacité de fonctionnement minimale, et de se pencher sur les priorités en termes de reprise rapide et de renforcement des capacités à long terme. La mobilisation ainsi que l'utilisation efficace et efficiente d'une aide financière provenant de donateurs traditionnels, nouveaux ou non-résidents sont essentielles.

7. La création immédiate d'un fonds fiduciaire multipartenaires pour la RCA (MPTF RCA), parallèlement au financement de l'aide humanitaire, permettra de mobiliser et d'acheminer l'aide au développement dans le pays de façon à satisfaire rapidement, et de manière coordonnée et cohérente, les besoins urgents. Cela permettra par ailleurs de créer une plateforme facilitant l'élaboration d'une vision commune et d'une théorie solide du changement concernant l'appui du fonds à des efforts de stabilisation et de relèvement rapide à moyen et long terme, capables de traiter les facteurs et les causes structurelles du conflit et de la vulnérabilité du pays, cette démarche étant essentielle pour renforcer la résilience nationale et réduire les risques de reprise du conflit. Cela encouragera également

la coordination et les relations avec d'autres mécanismes de financement actifs en RCA, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix, le Fonds d'affectation spéciale du BINUCA ou le Fonds humanitaire commun. En effet, la coordination et les synergies entre diverses sources de financement favorisent une intervention plus intégrée, qui tire parti des avantages comparatifs, comble le déficit de financement (entre le financement de l'aide humanitaire à court terme et l'aide au développement à long terme) et réduit les risques de lacunes et d'activités faisant double emploi afin de répondre simultanément et de manière cohérente aux besoins à court, moyen et long terme dès le départ. La mise en place du MPTF RCA donnera également l'occasion d'unifier l'aide bilatérale en une masse importante de ressources que l'on pourra acheminer de manière plus stratégique, plus cohérente et plus efficace afin de multiplier les effets de l'aide internationale.

8. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, au New Deal et aux critères d'efficacité relatifs aux fonds de financement communs dans les États fragiles ou en situation de conflit, le MPTF RCA encouragera l'appropriation nationale, l'alignement sur les priorités centrafricaines et la redevabilité mutuelle. Au niveau du gouvernement, il entraînera une diminution des coûts de coordination et de transaction, encouragera le renforcement de la transparence en matière d'attribution de l'aide internationale et facilitera l'accès à des données comparables et à jour concernant l'aide, un élément essentiel pour permettre au gouvernement de planifier et d'élaborer un budget.

9. Le MPTF RCA facilitera la gestion et le partage des risques entre le gouvernement et les partenaires appuyant les efforts de stabilisation, de consolidation de la paix et de relèvement, grâce à une analyse partagée, à l'identification des risques, à des stratégies d'atténuation de ces risques et à un processus de suivi. Cela permettra également d'adopter une approche de portefeuille en matière de risques, par l'intermédiaire d'un mélange d'interventions plus ou moins risquées.

10. L'amélioration de la coordination de l'aide en faveur du relèvement rapide en RCA, par le biais d'un fonds commun disposant de suffisamment de capitaux, encouragera également les futures synergies avec le financement climatique. La RCA a en effet été identifiée comme l'un des cinq pays les plus vulnérables aux catastrophes d'origine météorologiques et à une baisse de la productivité agricole. Une meilleure coordination avec le financement climatique pourrait aider les communautés de l'aide humanitaire et du développement à anticiper les tendances et à mettre en œuvre une stratégie à long terme visant à réduire cette vulnérabilité et la probabilité de reprise des conflits.

Services et principes du Fonds

11. Le MPTF RCA aura pour objectif général de soutenir les actions de stabilisation et de relèvement rapide en RCA sur une durée de 10 ans (Décembre 2024). Une évaluation à mi-parcours sera effectuée après 3 à 4 ans et le mandat révisé en conséquence de s'assurer que le Fonds reste bien adapté à l'usage.

12. Pour ce faire, il fournira les types de services suivants :

- Mobilisation de l'aide au développement fournie par les partenaires traditionnels, nouveaux ou non-résidents, par le biais d'un instrument financier crédible, transparent, axé sur les résultats et rentable ;
- Acheminement des ressources aux entités des Nations Unies et aux organisations nationales au titre de l'exécution du budget (par l'entremise du Trésor), selon le principe du paiement anticipé ou du remboursement ;
- Création d'un mécanisme accéléré afin de répondre aux besoins urgents ;
- Concernant l'acheminement des fonds aux organisations nationales :
 - Approbation des activités à partir du budget national approuvé et en conformité avec les lois et règlements en vigueur en RCA ;
 - Utilisation de mécanismes internationaux de supervision financière par le biais de contrôles *ex ante* et *ex post* ;
- Fourniture d'un système de gestion axé sur les résultats afin d'assurer le suivi et l'évaluation des performances du Fonds.

13. Le MPTF RCA sera guidé par les principes suivants :

- Participation du gouvernement, des Nations Unies et des donateurs à la structure de gouvernance et au processus de décision ;
- Adoption des décisions d'allocation des fonds par consensus du Comité de pilotage ;
- Activités conformes aux priorités nationales ;
- Appui fourni par les Nations Unies orienté vers le renforcement des capacités.

Cadre de la programmation

14. Compte tenu de l'impérieuse nécessité de faire face aux urgences et de poser les bases d'un relèvement à moyen et à long terme, le MPTF RCA encouragera une approche en trois étapes pour la programmation :

– **Phase 1 : Action immédiate/projets prioritaires.** Afin d'apporter un soutien rapide répondant aux situations d'urgence prioritaires, les Nations Unies ont établi un tableau des projets prioritaires, décrit dans l'annexe 1. La phase 1 sera mise en œuvre au moyen du mécanisme accéléré (voir infra) durant les 6 à 12 premiers mois.

– **Phase 2 : Processus de transition.** Il existe plusieurs cadres stratégiques de transition, notamment la « *Feuille de route* » et le « *Programme national d'urgence* » établis par le gouvernement ou encore le « *Cadre stratégique intermédiaire 2014–2015* » du système des Nations Unies. En fonction des cadres mis en place et au moyen d'une approche intégrée de renforcement de la résilience qui complètera l'action humanitaire, le MPTF RCA élaborera un cadre de résultats du fonds détaillé et ciblé qui définira son appui au processus de transition. L'élaboration de ce cadre devra débiter

concomitamment à la phase 1 et aider à la formulation d'une intervention coordonnée en matière de relèvement s'appuyant sur une analyse des risques relatifs aux facteurs de conflit sous-jacents, réalisée par le gouvernement, les acteurs de l'aide humanitaire et d'autres partenaires soutenant les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix en RCA. Le cadre de résultats du fonds devra compléter le plan d'intervention stratégique de l'action humanitaire par le biais d'une approche fondée sur la résilience et se concentrer sur les principaux domaines dans lesquels il pourra jouer un rôle déterminant.

– **Phase 3 : Cadre stratégique à long terme.** À plus long terme, le cadre du New Deal pourrait être utilisé pour structurer le MPTF RCA, outre les cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (PSG). Cela permettra également au Fonds fiduciaire d'aider le gouvernement à progresser dans la mise en œuvre du New Deal et pourrait par la suite donner lieu à un instrument de financement dans le cadre d'un futur pacte pour la RCA. Conformément aux objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, les objectifs précis du MPTF RCA en matière de programmation à long terme pourraient être les suivants :

1. **Processus politique inclusif (PSG n° 1) :** gestion efficace du processus de transition par le biais de processus politiques ouverts, du dialogue politique et de la réconciliation ;
2. **Sécurité (PSG n° 2) :** création d'institutions de sécurité redevables et respectueuses des droits, capables d'assurer la sécurité fondamentale des citoyens centrafricains ;
3. **Justice (PSG n° 3) :** création d'institutions judiciaires capables de réparer les injustices et d'améliorer l'accès des Centrafricains à la justice ;
4. **Bases économiques (PSG n° 4) :** dynamisation et développement de l'économie en mettant l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance et la création d'emplois ;
5. **Services et recettes (PSG n° 5) :** amélioration de la prestation de services équitables, peu coûteux et durables qui favorisent la paix et la réconciliation nationales et améliorent la production transparente et redevable de recettes, et distribution équitable des ressources publiques.

15. *Le cadre de résultats du fonds comprendra des indicateurs de performance clés visant à surveiller les progrès accomplis et les difficultés rencontrées et à prendre les éventuelles mesures correctives en temps utile.*

16. Une importance particulière peut également être accordée au renforcement des capacités. Il pourrait ainsi être prévu que les projets à plus long terme consacrent au moins 10 % du budget proposé au renforcement des capacités. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de même que les questions relatives aux populations déplacées, pourraient être considérées comme des thématiques transversales.

Composantes et modalités opérationnelles du Fonds

17. Afin de concilier la nécessité d'intervenir rapidement pour réduire les risques, d'une part, et le caractère prioritaire de l'appropriation par le gouvernement et du renforcement des capacités, d'autre part, le Fonds comporte trois composantes ou modalités opérationnelles, susceptibles d'être mises en œuvre par plusieurs entités. Ces composantes peuvent être utilisées séparément ou en association :

i) **Modalité du projet passant par le système des Nations Unies** : les organisations des Nations Unies participantes (organismes et BINUCA) peuvent demander à recevoir un financement du MPTF RCA en signant un protocole d'entente avec l'agent administratif. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui fait partie de l'équipe de pays sans appartenir au système des Nations Unies, peut également devenir une organisation participante en signant un protocole d'entente distinct avec l'agent administratif. Des fonds peuvent être versés à des institutions nationales et infranationales et à des ONG internationales par le biais d'un des organismes des Nations Unies. L'utilisation des fonds, les obligations de notification, les responsabilités, les audits et autres questions relatives à la gestion des fonds fournis, de même que les activités prévues, seront déterminés dans des accords de projet établis conformément aux habitudes de l'OIM ou de l'organisation de l'ONU concernée. Les organisations des Nations Unies participantes et l'OIM devront assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds décaissés par l'agent administratif. Les fonds devront être administrés par chaque organisation participante, conformément aux règles, principes, directives et procédures qui lui sont propres. Les programmes mis en œuvre par les organisations viseront une exécution « conforme au plan », « conforme au budget » et « conforme au rapport ». Le système des Nations Unies offre des moyens de démarrage rapide des opérations pour soutenir la mise en œuvre des activités à impact rapide. L'exécution par un organisme des Nations Unies peut avoir lieu concomitamment au renforcement des capacités institutionnelles, afin de faciliter le transfert progressif des activités du programme ou du projet aux organisations nationales et d'augmenter la part du Fonds prélevée sur le Trésor.

ii) **Soutien budgétaire direct passant par les organisations nationales** : conformément aux principes TRUST du New Deal, l'aide au développement qui est directement versée aux entités publiques passe par l'ensemble des systèmes nationaux. Elle est donc, de ce fait, « conforme au plan, au budget, au Trésor et au rapport ». L'atténuation du risque fiduciaire sera assurée par la création d'un Comité de gestion de la trésorerie soutenu par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Celui-ci aura pour objectif de fournir à toutes les parties concernées les garanties raisonnables nécessaires concernant l'utilisation des fonds, en assurant notamment leur traçabilité par la mise en place de contrôles clés au sein des cycles de recettes et de dépenses. Si, pour une raison quelconque, ce comité n'était pas créé, une unité de gestion financière devra être mise en place pour assurer une surveillance fiduciaire et un appui aux capacités. Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement, en tant qu'entité gouvernementale chargée de la coordination, signe un protocole d'accord avec l'agent administratif du Fonds et assume l'entière responsabilité financière des fonds transférés aux organisations nationales d'exécution, qui seront gérés conformément au cadre budgétaire national. Les activités doivent figurer dans le budget national approuvé en consultation avec le Ministère des Finances et être conformes aux

lois et règlements de la RCA.

Pour guider la mise en œuvre par les organisations nationales, une évaluation des capacités du gouvernement et du secteur bancaire sera réalisée et une stratégie de renforcement des capacités sera formulée. Elle devra notamment prévoir des jalons définis conjointement en matière de capacités. Le système des Nations Unies a mis au point plusieurs outils d'évaluation afin de faciliter la préparation d'un plan de renforcement des capacités, qui comprennent, entre autres, une orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et une politique harmonisée concernant les transferts de fonds aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux chargés de la mise en œuvre². Le Fonds pourrait également partager les évaluations réalisées par d'autres partenaires du développement, parmi lesquels la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Cela permettrait de généraliser l'utilisation de systèmes entièrement nationaux.

- iii) **Mécanisme accéléré** : les fonds sont transférés à des organismes des Nations Unies ou à des organisations nationales en fonction d'un document de projet simplifié et d'un processus de validation accéléré. On procède par paiement anticipé, avec contrôle *ex post*. En fonction des avantages comparatifs et de l'analyse du risque, le Comité de pilotage peut demander à une organisation d'exécution d'intervenir.

18. Il est possible d'affecter des crédits à une modalité opérationnelle ou à des objectifs de programmation précis.

Structure de la gouvernance

19. Afin d'intervenir avec rapidité et souplesse dans un contexte instable, le Fonds est conçu selon une méthode progressive et prospective. La première phase prévoit une structure de gouvernance légère qui pourra évoluer rapidement, conformément au New Deal et les structures de coordination de l'aide locales mises en place, afin d'être plus ouverte et de confier dès que possible un rôle prépondérant au gouvernement.

Comité de pilotage

20. Le Comité de pilotage sera chargé de :

- i) Définir l'orientation stratégique du Fonds ;
- ii) Assumer la surveillance et la redevabilité générale du Fonds ;
- iii) Examiner et approuver les propositions de financement après validation du Secrétariat exécutif (ou des comités techniques distincts le cas échéant) afin d'autoriser la mise en paiement par l'agent administratif ;

² La politique harmonisée concernant les transferts de fonds a été adoptée par les organismes siégeant au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population et Programme Alimentaire Mondial), conformément à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Pour de plus amples informations:

http://www.undg.org/content/programming_reference_guide_%28undaf%29/common_country_programming_processes_-_undaf/harmonised_approach_to_cash_transfers

- iv) Élaborer et approuver les critères d'examen des capacités de mise en œuvre et de gestion des organisations nationales d'exécution ;
- v) Examiner et approuver les rapports narratifs consolidés par le Secrétariat exécutif à partir des rapports d'avancement remis par les organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales ;
- vi) Examiner et approuver les rapports financiers consolidés par l'agent administratif à partir des rapports financiers remis par les organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales ;
- vii) Assurer la supervision financière du Fonds au moyen d'audits internes et externes réguliers ;
- viii) Approuver les coûts directs liés au fonctionnement du Fonds qui ont été engagés par le Secrétariat exécutif ;
- ix) Commander des analyses et des rapports sur les enseignements tirés concernant la performance du Fonds et discuter des suites à donner avec les organisations des Nations Unies participantes et les organisations nationales d'exécution, afin de recommander des actions utiles à l'ensemble du Fonds ;
- x) Approuver et réviser les termes de référence (TDR) du Fonds, si nécessaire ;
- xi) Autoriser les prolongations ou la cessation d'activités du Fonds.

21. Le Comité de pilotage adoptera un Manuel d'opérations, préparé par le Secrétariat exécutif avec le concours de l'agent administratif, qui précisera les règles et procédures régissant le MPTF et son Comité de pilotage, les modalités d'appel d'offres et le cycle d'approbation, le modèle des propositions de projets et des rapports, etc. Il décidera également du format du rapport narratif. Afin de répondre aux besoins urgents, l'agent administratif mettra au point un Manuel d'opérations simplifié décrivant le processus accéléré, qui sera par la suite soumis à la validation du Comité de pilotage.

22. Le Comité de pilotage se réunit régulièrement et adopte les décisions relatives au financement par consensus.

23. Le Comité de pilotage est codirigé par le Coordonnateur résident des Nations Unies et par le gouvernement centrafricain. Il est composé d'organismes des Nations Unies, de donateurs, et la société civile. Le Bureau MPTF en est membre *ex officio*. Pour le soutien budgétaire direct, le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement et le Ministère des Finances doit faire partie du Comité de pilotage.

Secrétariat exécutif

24. Un Secrétariat exécutif sera créé pour épauler le Comité de pilotage et faciliter la gestion courante des financements, de l'efficacité et de la coordination de l'aide, du suivi et de la notification. Des membres du personnel seront recrutés ou détachés à cette fin par le Fonds. Le personnel du Bureau du Coordonnateur résident s'acquittera de cette tâche dans un premier temps. Elle pourra être confiée au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement une fois le projet mis en œuvre par les organisations nationales, avec l'appui des

Nations Unies.

25. Le Secrétariat exécutif sera chargé de :

- i) Appuyer la préparation et l'organisation des réunions du Comité de pilotage relatives au MPTF (préparation de l'ordre du jour et du procès-verbal ; diffusion des documents de réunion ; distribution des propositions de programmes/projets soumises au Comité de pilotage pour financement, etc.) ;
- ii) En étroite collaboration avec l'organisation des Nations Unies participante et/ou l'organisation nationale compétente, organiser le processus de contrôle/l'examen des propositions de programmes/projets afin d'en vérifier la pertinence technique et opérationnelle ;
- iii) Veiller à ce que les propositions de programmes/projets des organisations des Nations Unies participantes et des organisations nationales soient conformes aux termes de référence du MPTF RCA et aux autres critères adoptés ultérieurement par le Comité de pilotage ;
- iv) Consigner les approbations et décisions du Comité de pilotage se rapportant aux financements et les soumettre à l'agent administratif ;
- v) Surveiller la mise en œuvre et repérer les difficultés pour en aviser le Comité de pilotage ;
- vi) Élaborer les formulaires et les modèles de documents destinés aux organisations des Nations Unies participantes pour la soumission des propositions et la communication des résultats au Comité de pilotage ;
- vii) Surveiller, communiquer et évaluer régulièrement les progrès à l'échelle du Fonds ; rédiger les rapports d'avancement du MPTF relatifs aux objectifs convenus ;
- viii) Examiner régulièrement les termes de référence du MPTF et faire des recommandations sur les modifications/révisions à effectuer.

26. Les frais engagés dans le cadre du travail du personnel affecté au Secrétariat exécutif seront convenus et approuvés par le Comité de pilotage. Ils seront considérés comme des coûts directs et prélevés sur le compte du MPTF RCA.

Agent administratif

27. La fonction d'agent administratif du MPTF revient au *Multi-Partner Trust Fund Office* du PNUD (ci-après le « Bureau MPTF »). À ce titre, celui-ci devra signer un protocole d'entente avec les organisations des Nations Unies participantes et l'OIM, un protocole d'accord avec le gouvernement centrafricain, et un accord administratif type avec chacun des donateurs.

28. Dans le cadre de l'administration du Fonds, le Bureau MPTF est chargé de :

- Conclure un accord administratif type avec les donateurs souhaitant accorder un soutien financier au Fonds (le formulaire est fourni à l'annexe 1 du présent document) dans le but de recevoir leurs contributions ;
- Administrer les financements reçus, ce qui englobe la liquidation du Fonds et les activités connexes ;
- Attribuer les fonds disponibles aux organisations des Nations Unies participantes, à l'OIM et aux organisations nationales d'exécution conformément aux décisions du Comité du pilotage ;

- Consolider les états financiers sur la base des rapports financiers individuels adressés au Comité de pilotage et aux donateurs par les organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales d'exécution ;
- Élaborer un rapport financier final, précisant notamment si les financements ont été entièrement distribués ou si le Fonds a été liquidé conformément aux termes de référence ;
- Verser les sommes attribuées au Secrétariat technique sous réserve de leur approbation par le Comité de pilotage ;
- Mettre à disposition des outils de gestion financière à des fins de transparence.

29. En fonction des fonds disponibles, l'agent administratif transférera les sommes à l'organisation des Nations Unies participante, à l'OIM et à l'organisation nationale d'exécution dans un délai de trois (3) à cinq (5) jours ouvrables après réception des instructions du Comité de pilotage. Il y joindra le document de projet validé ainsi que les formulaires de transfert nécessaires, signés par chacune des parties concernées.

30. En outre, le Bureau MPTF peut fournir (sur demande) différents services de conseil en appui aux opérations de financement, notamment :

- Aide aux opérations de capitalisation, notamment l'élaboration des stratégies ;
- Appui à l'élaboration du Manuel d'opérations du Fonds afin d'en permettre la gestion efficace, efficiente et transparente. Les principales composantes incluent les principes directeurs et les objectifs du Fonds, les dispositifs de révision et d'approbation, les mécanismes de mise en œuvre des programmes, le suivi et l'évaluation, la notification, les mécanismes de gestion des plaintes, et les stratégies de sortie et de communication.
- Appui à l'évaluation de la capacité fiduciaire des fonds nationaux à gérer l'aide par l'intermédiaire de leur système national. Les informations recueillies dans ce cadre peuvent également être utilisées pour élaborer des programmes de renforcement des capacités.
- Appui à la mise en place des secrétariats exécutifs. Le Bureau MPTF met à disposition une liste d'experts techniques et de spécialistes qui pourront seconder la mise en place des nouveaux fonds, répondre aux besoins à court terme (p. ex. mener une évaluation) et contribuer au renforcement à long terme des capacités institutionnelles de gestion financière et de gestion des fonds fiduciaires.

Les coûts réels des services de conseil seront directement appliqués aux opérations du Fonds.

Contributions au MPTF

31. Seront acceptées les contributions des gouvernements et des organisations intergouvernementales, non-gouvernementales et privées, qui sont tous invités à ne pas assigner leur contribution à un programme particulier. Le Comité de pilotage se chargera d'affecter les financements avec l'aide du Secrétariat exécutif.

32. Les contributeurs peuvent affecter leur participation à certaines thématiques ou à une composante opérationnelle particulière (mise en œuvre à l'échelle des Nations Unies ou du pays).

33. Les contributions peuvent être effectuées dans une devise convertible ou toute autre devise immédiatement disponible et seront transférées sur le compte bancaire désigné à cet effet par le Bureau MPTF. Le minimum requis pour chaque contribution est de 100 000 dollars US ou équivalent.

34. La valeur des contributions effectuées dans une devise autre que le dollar US sera déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. Les gains ou pertes de change seront consignés sur le compte du MPTF ouvert par l'agent administratif.

Élaboration et validation du projet

35. Conformément au cadre de résultats du MPTF RCA, les agences de mise en œuvre soumettent des idées de projet au Comité de pilotage (Les organisations nationales soumettent quant à elles les lignes budgétaires qu'elles auront identifiées.) Une fois validées par le Comité de pilotage, les idées de projet doivent être converties en document de projet complet. En cas de recours au mécanisme accéléré, il n'est pas nécessaire d'élaborer un document de projet complet et l'approbation par le Comité de pilotage se fait par un processus d'approbation à être détaillées dans le manuel d'exploitation.

36. Les idées de projet seront soumises en continu. Le Comité de pilotage pourra demander à d'autres agences d'exécution de prendre en charge certains besoins et lacunes, en fonction de leurs avantages comparatifs et de l'analyse du risque.

37. Avec l'aide du Secrétariat exécutif et de l'agent administratif, le Comité de pilotage élaborera des modèles standard de demande de financement auprès du MPTF RCA destinés à l'ensemble des organisations participantes, qu'elles fassent partie ou non des Nations Unies, et des organisations nationales d'exécution.

Gestion du Fonds et principes opérationnels

38. La responsabilité programmatique et financière des fonds accordés par l'agent administratif aux organisations participantes, qu'elles fassent partie ou non des Nations Unies, relève de leur entière responsabilité. Les fonds seront administrés par chaque organisation de l'ONU, conformément aux règles, principes, directives et procédures qui lui sont propres.

39. La responsabilité programmatique et financière des fonds accordés aux organisations nationales d'exécution relève de l'entière responsabilité du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement. Lesdites organisations exécuteront les activités des programmes conformément aux lois, règles, directives, procédures et règlements nationaux, et au cadre de redevabilité défini (Cadre réglementaire national).

40. Les ressources du MPTF RCA sont destinées à couvrir les coûts directs et indirects des projets gérés par les organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales d'exécution. Les détails des projets, notamment le budget et l'identité du partenaire de mise en œuvre, seront décrits dans le document de projet.

41. Le MPTF RCA prendra fin à la clôture de tous les projets/programmes financés par le Fonds, sous réserve du respect des engagements et des responsabilités.

42. À la liquidation du Fonds, tout solde du compte du MPTF RCA ou du compte du grand-livre de l'organisation participante ou de l'entité sera utilisé à une fin convenue par les parties ou reversé au(x) donateur(s) proportionnellement au montant de leur contribution, sur décision des donateurs et du Comité de pilotage.

Recouvrement des coûts

43. Les ressources du MPTF RCA sont destinées à couvrir les coûts directs et indirects des programmes/projets approuvés par le Comité de pilotage et gérés par les organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales. Les détails des programmes/projets, notamment le budget et l'identité du partenaire de mise en œuvre (organisation nationale, non gouvernementale, de la société civile ou intergouvernementale) seront décrits dans le document de projet.

44. L'agent administratif prélèvera une somme unique équivalent à un pour cent (1 %) qui servira à couvrir les frais d'administration du Fonds et les responsabilités fiduciaires et sera déduite lors de la remise des contributions au MPTF RCA.

45. Les coûts indirects des organisations des Nations Unies participantes et de l'OIM recouverts grâce aux frais d'appui du programme seront de sept pour cent (7 %). Tous les autres coûts supportés par chacune des organisations des Nations Unies participantes dans le cadre des activités financées par le MPTF RCA seront recouverts comme coûts directs.

46. Le budget du Secrétariat exécutif pour la gestion du MPTF (gestion des appels à propositions, organisation des révisions techniques et notifications du Fonds) sera soumis au Comité de pilotage pour approbation en tant que coûts directs au Fonds.

47. Le coût de l'élaboration du Manuel d'opérations du MPTF RCA sera intégré aux coûts directs supportés par le Fonds, sous réserve de l'accord du Comité de pilotage.

Notification

48. Le Manuel d'opérations du MPTF RCA indiquera le processus de notification et le format du rapport devant être utilisés dans le cadre de l'ensemble des activités financées par le fonds.

49. Une fois acceptée leur demande de financement par le MPTF RCA, les organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales d'exécution (par l'intermédiaire du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement) devront fournir au Secrétariat exécutif les pièces suivantes :

- (a) Leurs rapports narratifs annuels d'avancement, à soumettre au plus tard trois mois suivant la fin de l'année civile (31 mars) ;
- (b) Le rapport narratif final, une fois achevées les activités décrites dans le document de programme validé, qui doivent prendre en compte la dernière année d'intervention. Ce rapport doit être remis au plus tard quatre mois suivant la clôture de l'exercice (30 avril). Le rapport final synthétisera les résultats et les réalisations.

50. Une fois acceptée leur demande de financement par le MPTF RCA, les organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales d'exécution (par l'intermédiaire du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement) devront fournir à l'agent administratif les pièces suivantes :

- (a) Les états financiers annuels et les rapports publiés en date du 31 décembre concernant les fonds reçus du MPTF RCA. Ceux-ci devront être remis au plus tard quatre mois suivant la fin de l'année civile (30 avril) ;
- (b) Les états financiers finaux certifiés ainsi que le rapport financier final, une fois achevées les activités décrites dans le document de programme validé, qui doivent prendre en compte la dernière année d'intervention. Ce rapport doit être remis au plus tard six mois après la clôture de l'exercice (30 juin).

51. Les rapports et états financiers suivants seront remis par l'agent administratif au Comité de pilotage et aux donateurs du MPTF RCA :

- Les déclarations d'engagement des donateurs, les dépôts et versements aux organisations des Nations Unies participantes et aux organisations nationales ainsi que d'autres informations financières publiques disponibles directement sur le portail GATEWAY du Bureau MPTF (<http://mptf.undp.org>) ;
- Le rapport financier annuel consolidé, établi sur la base des états et rapports financiers annuels soumis par chacune des organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales d'exécution (par l'intermédiaire du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement) ;
- Le rapport financier annuel consolidé, établi sur la base des états et des rapports financiers finaux certifiés soumis par chacune des organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les organisations nationales d'exécution (par l'intermédiaire du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Chargé des Pôles de Développement), au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice (31 juillet) ;
- Les états financiers annuels certifiés (« Source et utilisation des fonds ») portant sur les activités exercées dans le cadre de sa fonction administrative, à soumettre au plus tard cinq mois

(31 mai) suivant la fin de l'année civile ;

- Les états financiers finaux certifiés (« Source et utilisation des fonds ») portant sur les activités exercées dans le cadre de sa fonction administrative, à soumettre au plus tard sept mois (31 juillet) après la clôture de l'exercice ;

52. L'agent administratif inclura également des tableaux retraçant les performances par rapport aux résultats escomptés du fonds et des projets.

53. Le Secrétariat exécutif est chargé de la consolidation des rapports narratifs annuels et finaux et des rapports financiers du Bureau MPTF, qu'il remettra au Comité de pilotage et aux donateurs au plus tard cinq mois (31 mai) suivant la fin de l'année civile.

54. Les rapports consolidés et les documents connexes seront publiés régulièrement sur le portail GATEWAY du Bureau MPTF (<http://mptf.undp.org>).

Suivi et évaluation

55. Le Comité de pilotage du MPTF RCA, avec l'aide du Secrétariat exécutif, assurera le suivi systématique des progrès, des résultats et des performances opérationnelles. Le Comité pourra également ordonner la conduite d'études indépendantes afin d'analyser les enseignements tirés et/ou examiner le fonctionnement et la gestion du MPTF.

56. L'ensemble des programmes financés par le MPTF RCA fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation (S&E) conformes aux directives établies par le Secrétariat exécutif. Ces données serviront à réaliser les tableaux de performances par le biais du système de gestion axée sur les résultats de l'agent administratif.

57. Le S&E sera assuré directement par le Secrétariat exécutif ou par un agent de suivi extérieur.

58. Sur la base des données de suivi et de l'analyse effectuée par le Secrétariat exécutif, la performance du MPTF sera examinée par le Comité de pilotage, le gouvernement centrafricain, les partenaires engagés, l'agent administratif, les organisations des Nations Unies participantes et l'OIM au cours d'une consultation annuelle.

59. L'atténuation du risque fiduciaire sera assurée par la création d'un Comité de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de fournir à toutes les parties concernées les garanties raisonnables nécessaires concernant l'utilisation des fonds, en assurant notamment leur traçabilité par la mise en place de contrôles clés au sein des cycles de recettes et de dépenses.

60. Si, pour une raison quelconque, ce comité n'était pas créé, une Unité de gestion financière devra être mise en place pour assurer une supervision et un appui aux capacités, notamment par le biais d'audits *ex post* internes et externes menés régulièrement. Cette Unité de gestion financière chargée de superviser la gestion financière pourra être mise en place par les Nations Unies ou par d'autres partenaires du développement sur demande du gouvernement ou constituée par celui-ci.

Transparence

61. Une page Web sera créée sur le [portail GATEWAY](#) du Bureau MPTF, sur laquelle seront publiées toutes les données financières du MPTF RCA. Comme pour les autres fonds fiduciaires multipartenaires, le Bureau MPTF publiera l'actualité financière en temps réel du MPTF RCA (signature des accords de contribution, dépôts des contributions, versements aux organisations des Nations Unies participantes, à l'OIM, aux ONG et aux organisations nationales d'exécution). Seront également publiés les documents importants du MPTF RCA (termes de référence, protocoles d'accord avec le gouvernement, protocoles d'entente avec les organismes des Nations Unies et l'OIM, documents de projets validés, rapports d'avancement annuels et trimestriels, etc.).

62. Le portail GATEWAY contient, pour chacun des fonds du portefeuille, des informations financières cohérentes sur les engagements et les dépôts des donateurs ; la validation des budgets des programmes ; les sommes versées aux organisations des Nations Unies participantes, à l'OIM et aux organisations nationales d'exécution ; les dépenses signalées par les organisations des Nations Unies participantes, l'OIM et les partenaires de mise en œuvre nationaux ; les intérêts obtenus en cas de financement non dépensé/renvoyé ou de dépense non effectuée (frais de l'agent administratif, coûts directs de l'aide fournie par le Secrétariat, frais bancaires et frais de conversion de devise).

63. Le portail GATEWAY du Bureau MPTF, dont les données sont actualisées directement par le système financier interne du PNUD toutes les deux heures, constitue une référence en termes de transparence et de redevabilité pour l'administration des fonds fiduciaires.

64. Le portail GATEWAY, qui donne un accès facile aux rapports financiers et aux rapports de programmes établis sur la base des cadres de résultats des fonds, ainsi qu'aux documents de projets, permet de préserver la richesse des connaissances institutionnelles et d'en simplifier la gestion et la diffusion auprès des partenaires de développement.

65. Le Bureau MPTF possède également un système de gestion axée sur les résultats qui permet de fusionner les indicateurs de performance des programmes et les indicateurs de performance financière afin que le Comité de pilotage puisse évaluer l'efficacité et l'efficacités du fonds.

ANNEXE 1:

DIGEST OF IMMEDIATE IMPACT PROJECTS (IIPs) FOR THE CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

The protection of civilians and the restoration of security in the Central African Republic are urgent and immediate priorities. Whilst security is an essential precondition, in isolation it will not be enough. Political, social and economic activities are all required to demonstrate a clear security dividend and to set the conditions for sustainable stability. Given the dire humanitarian conditions, support in these areas is also vital to reinforce stability and prevent a slide back into insecurity.

This short paper outlines a digest of recommended Immediate Impact Projects (IIPs) that have been developed through consultations among all UN actors both at Headquarters and in the field. Due to the exceptional nature of the situation on the ground there is recognition that full assessment, design and detailed monitoring and evaluation will not be possible. This notwithstanding all safeguards that are possible will be put in place, and closely adhered to once the situation permits.

These projects span all areas of required intervention as identified in the Secretary General's Six Point Proposal. The projects outlined within this synopsis are divided into four thematic area and four priority levels.

Thematic areas

- **State authority and duties** – Projects that are directly related to supporting the government of the CAR and to assisting them build the capacities required to exercise minimal state authority and the provision of basic services to the people of the CAR.
 - *Projects in this thematic area relate to and build upon Point 4 of the Secretary General's Six Point Proposal – Rapid and tangible support to the government of the CAR*
- **Reconciliation and Mediation** – Projects that support ongoing reconciliation and mediation efforts; that seek to build reconciliation and mediation capacity and demonstrate the benefits to all of the widespread cessation of violence and the adoption of peaceful mechanisms to address ongoing issues.
 - *Projects in this thematic area relate to and build upon Point 5 of the Secretary General's Six Point Proposal – Acceleration of the political and reconciliation process*
- **Humanitarian and Early Recovery** – Projects that support the vital humanitarian needs of the population, that seek to prevent further humanitarian deterioration and ensure that provision of support for the coming months (including the rainy season). Projects that look to move beyond emergency response and to creating the conditions for recovery, resilience and development.
 - *Projects in this thematic area relate to and build upon Point 6 of the Secretary General's Six Point Proposal – urgent funding for the humanitarian response*
- **Resumption of economic life** – Projects that use the opportunity of an increase in stability to create alternatives to violence through the provision of choices. Projects that support the re-initiation of a functioning economy, thus acting as a deterrent to violence and an incentive to ongoing stabilisation.
 - *Projects in this thematic area are of a cross cutting nature, relating to multiple points in the Secretary General's Six Point Proposal and seeking to set the conditions for longer term peace and stability.*

Priorities (based upon timescale for implementation)

1. **Immediate Priority** – Projects assessed as vital in the current circumstances. Able to be implemented immediately and where possible to build upon existing activities. Projects within this category should be able to commence within a few weeks and most certainly within 3 months.
2. **Short Term Priority** – Projects that are assessed as highly relevant to the current situation. Projects may require some basic assessment and programme design, but should all be able to be implemented rapidly (within a month or two) and most certainly within 6 months. These projects should be designed to be rapidly implemented (within weeks) if the situation on the ground allows.
3. **Medium Term Priority** – Projects recognized as having significant importance, but for which either a level of assessment is required, or there is a necessity for a shift in ground circumstances for their implementation. These projects should be implemented within nine months, but should be designed to have the ability to be rapidly implemented (within weeks) if the situation on the ground allows.
4. **Longer Term Priority** - Projects that are essential for the longer term stability of the CAR but which cannot be implemented given the current circumstances. These projects should aim to be implemented within twelve months, but should be designed to have the ability to be rapidly implemented (within weeks) if the situation on the ground allows.

			State authority and duties	Reconciliation and mediation	Humanitarian & Early Recovery	Resumption of economic life
1	Immediate Priority	31 Projects	11	7	13	
2	Short Term Priority	7 Projects	2	3	2	
3	Medium Term Priority	6 Projects	2		1	3
4	Longer Term Priority	4 Projects	2	1	1	

1	Emergency budgetary support/ payment of Public servants' salaries	State authority and duties	Required to preserve the system of governance and revitalise the economic sector FUNDED - multiple
2	Payment of emergency stipends to police and gendarmerie currently on patrol with MISCA	State authority and duties	The presence of police and gendarmerie is vital for the provision of security and the projection of the message that the state is re-emerging PLEDGED - Denmark
3	Rapid provision of emergency police equipment and temporary refurbishment of stations to project security	State authority and duties	It is necessary to have locations where the police can work from. Short term messages are necessary prior to longer term rebuilding PLEDGED - Denmark
4	Relocate the 1,600 regrouped ex-Seleka to secured cantonment sites outside Bangui	State authority and duties	Improve the security situation by relocating the ex-Seleka remaining in Bangui to one or two sites outside the city Centre, in cantonment sites that are guarded by international military forces. UNDER DEVELOPMENT BINUCA - PBF
5	Re-establish national customs capacity, at the border with Cameroon: rehabilitation of infrastructure and support for staffing	State authority and duties	Approximately 80% of base revenue is derived from customs. This income is desperately needed by the Government of the CAR
6	Emergency re-establishment of the criminal chain	State authority and duties	Addressing impunity through the re-instigation of the criminal chain is a vital first step in re-establishing law and order and thus enabling the functioning of the state.

7	Reconciliation and social cohesion initiatives	Reconciliation and mediation	To downplay the false religious narrative, to prevent escalation where communities have not yet fragmented, also build upon and expand positive examples (Bambari, Bangui University students).
8	Support to existing religious coalition (Archbishop of Bangui, Imam, and Pastors) and other reconciliation leaders	Reconciliation and mediation	The three main religious leaders have been working together to preach for peace and reconciliation. Funding to support their work could expand its reach and impact
9	Reinforcement to the Mediation efforts in the CAR - Re-establishment of the National Mediation Council.	Reconciliation and mediation	National Mediation Council is not functioning. If re-established, it would provide credible interlocutors for the international community
10	Mediation targeting populations at risk	Reconciliation and mediation	Mediation efforts for populations at risk merit a dedicated focus and reinforcement, in close coordination with the Protection Cluster.
11	Reinforce the capacity of the Constitutional Court	State authority and duties	Capacity building of the transitional mechanism by providing with logistical support to the Constitutional Court
12	Small cash grants to communities	Reconciliation and mediation	Support to communities that are examples of tolerance, reconciliation, and living side by side. Cash grants for community cohesion projects
13	Promoting peace through distribution/broadcast of Radio Programmes	Reconciliation and mediation	Building upon ongoing projects, radio has proved to be a key platform to communicate with local audiences and could be a key driver of de-escalation and reconciliation
14	Outreach to key prominent international figures who could be used to spread the message of peace and reconciliation	Reconciliation and mediation	Figures could include respected political, tribal, religious, and celebrity leaders.
15	Cash for work: A - small scale rehabilitation housing	Early Recovery /Humanitarian	A cash for work programme to provide small amounts of cash to rehabilitate homes would encourage people to return. Importantly, it would stimulate the local economy
16	Cash for work: B -Reconstruction and rehabilitation of government and public service building (local administration offices, hospitals, schools etc.)	State authority and duties	Rehabilitation of government offices and public service buildings, improve access to services, demonstrate the re-emergence of the State, engage youth who might be vectors for violence and inject money into the local economy
17	Cash for work C – Short term resilience, night shelters or alternative protection locations	Early Recovery /Humanitarian	Will ensure the operation of appropriate sites through the rainy season and provide emergency locations for evacuation and night shelter should that be required
18	Pre-positioning of food and other relief items	Early Recovery /Humanitarian	Pre-positioning will ensure availability of humanitarian supplies through the rainy season. 97 per cent of the country's road network is not paved and is subject to degradation during the rainy season (May-Sept)
19	Fix water adduction networks in key localities, procure chemicals for water treatment and other urgent WASH activities to prevent outbreaks	Early Recovery /Humanitarian	The rainy season will drastically increase the risks of water-borne diseases such as cholera and facilitate the spread of malaria. Immediate urgent action is required in areas of population density
20	Rehabilitate water facilities in areas for potential IDPs return	Early Recovery /Humanitarian	Ensure operationality of urban and rural water systems
21	Provision of life saving care through restoration of essential health services including prevention and response to disease outbreaks.	Early Recovery /Humanitarian	Health assessments are a key priority for returnees. Common illnesses increase during rainy season and through poor living conditions, (injuries, obstetric care and disease outbreaks - measles and water and vector

			borne diseases)
22	Fund humanitarian actors for immediate distribution of seeds and tools	Early Recovery /Humanitarian	Avert increased food insecurity and malnutrition. 96 per cent of farmers have no access to seeds, despite the beginning of the main planting season less than a month away. A failed harvest, would further exacerbate problems
23	Cash for work: D - Decongestion of, and improvement to, IDP sites prior to the rainy season	Early Recovery /Humanitarian	Heavy rains in early February demonstrated that some IDP sites would become unsuitable and unsafe. Include construction of latrines, proper drainage, etc.
24	Food for education	Early Recovery /Humanitarian	Support/ expand access to education while contributing to improved children's nutritional status.
25	Combined urgent humanitarian support for communities returning to destroyed neighbourhoods in Bangui	Early Recovery /Humanitarian	Many IDP sites in Bangui will be uninhabitable in the rainy season (March April); an urgent shift in the type and quantity of support is required to assist families returning to destroyed neighbourhoods in Bangui from these sites
26	Protect and support populations at risk	Early Recovery /Humanitarian	Minority populations at risk are trapped in enclaves in more than 20 communities in western CAR; others may be trapped in future
27	Secure, relocate and increase capacities of centres (CTO) hosting children released from armed groups and forces	Early Recovery /Humanitarian	Most children released from groups associated to Seleka are currently hosted in few sites in Bangui under imminent threat.
28	Rehabilitate the prisons of N'Garagba, Bouar and Berberati	State authority and duties	Operational support to these three prisons will have an immediate impact and will send a strong political message against impunity (Request by National Director of Prisons)
29	Regroup members of the Central African Armed Forces in guarded barracks and provide them with food and medical care	State authority and duties	Improve the security situation by taking members of the Central African Armed Forces off the street and prevent them from joining the anti-Balaka and committing crimes
30	Assistance to the registration of FACA	State authority and duties	The Ministry of Defence has requested assistance for its on-going registration and creation of a reliable, complete, and transparent database, which is essential for the anticipated restructuring, reform, vetting and conversion of the army
31	Provide assistance to survivors, especially survivors of SGBV	Early Recovery /Humanitarian	Provide psycho-social, medical and legal support to survivors of SGBV
32	Enhance local capacities on conflict mitigation and peacebuilding. Continue and expand establishment of Local Mediation Cells	Reconciliation and mediation	Build upon and expand successful local mediation efforts in (Kanga Bando, Ndele, Birao, and Bria) and the training of mediators with a particular focus on including and engaging women and youth as agents of change.
33	Strengthen the capacity of the prefectures	State authority and duties	To support the restoration of the state authority in the regions, the prefectures offices must be rehabilitated and equipped with minimum furniture and supplies. Training should be organized for the Prefects and their collaborators
34	Support to Local Radio Stations.	Reconciliation and mediation	Radio is the most widely consumed media in CAR. Provision of programming, equipment, training, and paying for airtime for message of peace and reconciliation
35	Support to local media capacities	Reconciliation and mediation	Support to a barely functioning media sector (esp. in Bangui) to support staff and equipment to disseminate

			message of peace and reconciliation
36	Contribute to the Common Humanitarian Fund (CHF)	Early Recovery /Humanitarian	The CHF gives the HC greater ability to target funds to the most critical humanitarian needs in CAR, encourage early donor contributions, and enable a rapid response to unforeseen circumstances.
37	Community violence reduction (CVR) and community protection in hot spot areas	Early Recovery /Humanitarian	CVR projects would target the anti-Balaka in communities characterized by high levels of violence and destruction. CVR would provide alternative livelihoods to the use of force and education upon violence reduction
38	Effectively strengthen Police and gendarmerie through the provision of defensive armaments and equipment	State authority and duties	All the equipment of the police has been looted during the crisis. To establish rule of law, police and gendarmerie need non-lethal defensive equipment and training
39	Rehabilitation of key socio-economic community infrastructure and solid waste management in collaboration (with the local authorities where possible)	Resumption of economic life	To stabilize communities and support overall reintegration efforts, there is an urgent need for the creation of immediate income generating opportunities, which will also serve as an entry point to support social cohesion.
40	Pilot inter-communal schools and activities for social cohesion for youths (sports and cultural events for peace)	Reconciliation and mediation	Break current vicious circle of violence and retaliation. Some initiatives (inter-communal market in Bossangoa) confirm this is still possible. Start in localities not yet fully affected and where prevention still feasible (Bambari etc.)
41	Consideration of cash vouchers for the provision of food and rebuilding supplies	Resumption of economic life	Cash vouchers could enable people to help themselves without waiting for distribution of items costly to transport in an environment of restricted access.
42	Food for work: in areas that are more stable and permit rehabilitation activities	Resumption of economic life	Non-cash-based means of expanding access to food/ improving food security whilst rebuilding destroyed infrastructures outside the capital
43	Repair and refurbish CAR police stations and gendarmerie brigades	State authority and duties	Building on a current project and the payment of stipends, it is essential to provide police stations and equipment to further spread the provision of security and stability
44	Emergency Explosive Ordnance Disposal Operations; Weapons and Ammunition Management, including Risk Education	State authority and duties	Improve security of citizens and international personnel whilst reducing weapons and ammunition available to be used by insurgent groups and Non-State Actors.
45	Multi-Media (including Social Media)	Reconciliation and mediation	Support to local media outlets in providing media content that promotes peace, reconciliation and mediation.
46	Community recovery activities	Early Recovery /Humanitarian	Contribute to the return of IDPs and refugees to their original communities outside of Bangui through targeted local cash for work, social cohesion and rehabilitation
47	Purchase of uniforms for the police and gendarmerie	State authority and duties	Purchase of uniforms will increase the visibility and ease of identifying the police and gendarmerie
48	Repair and refurbishment of Courthouses	State authority and duties	The ability for courts to operate is a key aspect of removing the sense of impunity that prevails. Repairing courts, even if they do not start to hear trials immediately sends a strong signal that the state is re-emerging